

Délibération 2021/34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 8 octobre 2021

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - APEEP

L'an deux mil vingt et un et le huit octobre à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE – E. BONNIOL- B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL -S. JEUNET - C.NOHARET- I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : P. LOUX –

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame BILHAC rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé dans sa séance du 30 juillet 2021 de mettre en commun le matériel des associations et d'acheter les nouveaux équipements avec le budget communal.

La commune souhaite acquérir une machine à churros d'un montant de 1000 €. Cependant, l'entreprise n'accepte pas les mandats administratifs. L'association des parents d'élèves, APEEP se propose acheter à la place de la commune la machine à churros et de se faire embourser par le biais d'un crédit exceptionnel.

Madame BILHAC rappelle au Conseil qu'un budget de 7500 € a été crédité sur le budget 2021 aux « subventions de fonctionnement aux associations » et que 6522 € ont déjà été alloués.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE le remboursement de l'achat de la machine à churros par l'association des parents d'élèves de l'école de Péret pour un montant de 1000 €.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 12/10/2021
034-213401979-20211008-DE_2021_034-DE